

Réunion de la CDAMC le 13 février à 20h à Mont de Marsan, maison du Basket

Présents : V Costedoat, E Serres, Y Lux, P Brèthes, P Dufau, F Sagnac, J Soarès, ML Seize, J Dupuy, C Latrubesse

Excusés : F Barère, J Cazenave, O Gavart, C Menou, S Lamaison

A/ FORMATIONS

1/ Arbitres

a/ Stagiaires départementaux

- stages CDAMC : à l'issue des 4 stages sont déclarés admis : M Bidot (Arboucave), D Bréthous (USSAB), P Carrère (ASH), D Curculosse (SMM), L Desclaux (Préchacq), E Dubroca (Hagetmau B), B Dupouy (Serres Gaston), Y Dussarrat (ASH), L Escoubet (EFCB), K Fondeviolle (ESMS), R Gonzalez (Lacrabe), B Helliet (SMM), J Henry (HDC), L Hyaumet (ESMS), V Jamin (Labenne), L Lacambra (Roquefort), N Lafitte (CLUB), B Lailheugue (USB), C Laporte (EBA), T Larrère (HDC), J Lasserre (UJSBP), P Latapy (Arboucave), L Tourneux (St Martin d'Oney). Ces nouveaux arbitres seront désignés très prochainement. Ils devront renvoyer leur fiche avant le 24 février. Merci au club de Haut-Mauco d'avoir mis ses installations à la disposition de la CDAMC pour l'organisation de ces stages

- Ecoles d'arbitrage : les arbitres référents devront valider les stagiaires des écoles d'arbitrage avant fin mars (contrôle de la charte). Les clubs d'ABN, Parentis, Espoirs Chalosse, Elan Chalossais, Cauna/Souprosse, Monségur et BBSM ont donné des listes de stagiaires qui sont en formation.

-

- VAE : 4 personnes sont validées et désignées au titre de leur début de saison en VAE : S Lalanne (CastelGaujacq), M Baché (Cauna/Souprosse), L Picot (Tercis) et T Passicouset (St Cricq). JP Moncoucut de l'AST devra passer son test d'effort (+35 ans) pour être validé. Ces 5 arbitres seront rassemblés pour une $\frac{1}{2}$ journée de formation complémentaire vers le 10 mars.

b/ Stagiaires régionaux : les 6 stagiaires régionaux participent aux rassemblements organisés par la CRAMC et travaillent dans le département, notamment la théorie avec les stagiaires OTM.

2/ OTM

- Départementaux : 6 personnes ont suivi le module « Initiation ». Le module « Perfectionnement » va débiter avec 8 inscrits sur le secteur dacquois et 5 sur le secteur montois.

- Régionaux : 7 en formation

B/Désignations

C'est toujours le gros souci !...On est très loin de pouvoir désigner des arbitres sur toutes les catégories désignables. La CDAMC demandera au Comité directeur de faire revoir les catégories désignables en assemblée générale (ne plus y inclure l'Honneur)

On constate que beaucoup trop d'arbitres ne sont libres que le samedi après-midi. Il est décidé d'appliquer pour la saison prochaine ce qui avait déjà été décidé mais pas mis en application à savoir : un arbitre pourra exprimer le souhait d'être disponible le samedi ou le dimanche mais le samedi comprendra aussi bien l'après-midi que le soir.

Beaucoup trop d'arbitres se mettent indisponibles alors que les désignations sont déjà faites et ce, souvent, le vendredi pour le lendemain. Ce n'est pas acceptable d'autant que les justificatifs ne suivent pas. Les répartiteurs ont rédigé un mode précis de fonctionnement dont ils vont demander à discuter avec les différents intervenants des contrôles et des remplacements, en présence du président du comité.

La CDAMC souhaite également que les arbitres des championnats de France acceptent d'arbitrer une fois par mois dans le département afin de parrainer un jeune arbitre.

C/Divers

a/ Problèmes rencontrés par des arbitres :

lecture du courrier de C Robert : V Costedoat va prendre contact avec elle
évocation du problème de M Ortéga (lu sur le forum) : J Soares lui a téléphoné pour l'assurer de notre soutien. JB Oyhanondo étant le principal responsable de ses soucis sur cette rencontre, la CDAMC décide de lui adresser un courrier de mise en garde, dernier avertissement avant transmission à la CDSRD.

b/ Dossier transmis par la CDSRD à la CDAMC, match MCB-Montaut arrêté par l'arbitre Pascal Besset : la CDAMC décide qu'il y a lieu de sanctionner le comportement de cet arbitre sur cette rencontre. Il sera retiré de la liste des arbitres régionaux pour la fin de la saison. Il sera désigné sur des rencontres départementales, toujours 2^{ème} arbitre, pour cette fin de saison. Il ne devra pas être désigné les week-ends des 7/8, 14/15 et 22/23 mars. Un courrier va l'informer de ces décisions et la CRAMC va être avertie dans les plus brefs délais.

c/ Réunion d'évaluation du projet Ligue, volet arbitrage.

Françoise Barère assistait à cette réunion et, ne pouvant être présente aujourd'hui, a chargé Claudine Latrubesse de commenter ce compte-rendu.

Il ressort que la CRAMC devrait être en mesure d'assurer les désignations pour toutes les rencontres organisées par la ligue (y compris les rencontres de jeunes). Le quota raisonnable étant de 1,33 le département des Landes devrait fournir 67 arbitres désignables en ligue (c'est-à-dire sans compter les arbitres HN, CF1 et CF2 qui arbitrent très rarement au niveau régional). Nous sommes loin du compte !...Que faire si on veut garder un minimum de qualitatif ?